

\* **Au Temps Pascal :** Les Apôtres et les Martyrs ont un Office propre. Pour les Fêtes de la Sainte Vierge et des autres Saints, on ajoute, à la fin de tous les Versets et Antiennes un Alléluia, et à la fin des Répons brefs deux Alléluia. – Aux fêtes des Saints, on ne fait pas commémoration de la Férie. – L'Office du Psautier comme indiqué pour le Temps Pascal (tous les Psaumes sous la seule Antienne Alléluia ; à partir du Capitule, comme à l'Ordinaire du Temps Pascal). Il y a chaque jour des Antiennes propres au Benedictus et au Magnificat. – Les jours de Férie, on reprend la Messe du Dimanche précédent. \*

1. **Saint JOSEPH Artisan.** Fête de 2<sup>ème</sup> Ordre. Tous les textes sont propres ; à Laudes et aux Vêpres, Psaumes des Fêtes.
2. **Saint Athanase, Évêque et Docteur de l'Église.** Mémoire Majeure. Premier vendredi du mois. À Laudes et aux Vêpres, à partir du Capitule, du Commun d'un Confesseur Pontife ; aux Petites Heures, tout du même Commun ; aux Vêpres, au Magnificat Antienne *O doctor optime.*
3. **Saint PHILIPPE & Saint JACQUES, Apôtres.** Fête de 3<sup>ème</sup> Ordre (*voir au 1<sup>er</sup> ou au 11 de ce mois*). Premier samedi du mois. Antiennes propres ; le reste du Commun des Apôtres au Temps Pascal. À Laudes, Psaumes des Fêtes ; Vêpres du Samedi.
4. **II<sup>ème</sup> Dimanche après Pâques.**
5. De la Férie.
6. De la Férie.
7. De la Férie.
8. De la Férie.
9. De la Férie.
10. **De la Sainte Vierge.** Mémoire majeure. Office du Temps Pascal ; au Benedictus Antienne *Regina cæli.* – Vêpres du Samedi.
11. **III<sup>ème</sup> Dimanche après Pâques.**
12. De la Férie. À Laudes, commémoration des **Saints Nérée, Achille et Pancrace, Martyrs :** Antienne *Filiæ Jerusalem* des Martyrs au Temps Pascal. – Messe des saints Martyrs propre *Ecce oculi.*
13. De la Férie. À Laudes, commémoration de **Notre-Dame de Fatima :** Antienne *Beata es* du Commun de la Sainte Vierge. Oraison propre. – Messe du Commun de la Sainte Vierge. Oraison propre.
14. **Saint MATTHIAS, Apôtre.** Fête de 3<sup>ème</sup> Ordre (*voir au 24 Février*). Tout au Commun des Apôtres au Temps Pascal ; à Laudes, Psaumes des Fêtes. Aux Vêpres, Psaumes des Apôtres (*Ps.109, 112, 115, 138*).
15. De la Férie. À Laudes, commémoration de **Saint Pacôme Abbé :** Antienne d'un Confesseur non Pontife. – Messe d'un Abbé.
16. De la Férie.
17. **De la Sainte Vierge.** Mémoire majeure. Office du Temps Pascal ; au Benedictus Antienne *Regina cæli.* – Vêpres du Samedi.
18. **IV<sup>ème</sup> Dimanche après Pâques.**



19. De la Férie. À Laudes, commémoration de **Saint Pierre Célestin, Pape et Ermite de notre Ordre** : Antienne d'un Confesseur Pontife. – Messe d'un Pape.
20. De la Férie.
21. De la Férie.
22. De la Férie.
23. De la Férie.
24. **De la Sainte Vierge.** Mémoire majeure. Office du Temps Pascal ; au Benedictus Antienne *Regina cæli*. – Vêpres du Samedi.
25. **V<sup>ème</sup> Dimanche après Pâques.**
26. **Saint Grégoire VII, Pape de notre Ordre.** Mémoire majeure de 3<sup>ème</sup> Ordre (*voir au 25 Mai*). Tous les textes sont propres. À Laudes, Psaumes des Fêtes ; aux Vêpres, Psaumes d'un Confesseur Pontife (*Ps. 109, 111, 112, 131*). A la messe, mémoire de Saint Grégoire VII. **Lundi des Rogations.** – Procession des Rogations, suivie de la Messe des Rogations.
27. **Saint Augustin de Cantorbéry, Évêque de notre Ordre.** Mémoire majeure. À Laudes, à partir du capitule, du Commun d'un Confesseur Pontife ; Antienne de Benedictus *Dux* propre. Aux Petites Heures, tout du même Commun. Aux Vêpres, à partir du capitule, du Commun d'un Confesseur Pontife ; Hymne *Fecunda* et Antienne de Magnificat *Præco verbi* propres. A la messe, mémoire de Saint Augustin de Cantorbéry. **Mardi des Rogations.** – Procession des Rogations, suivie de la Messe des Rogations.
28. **Vigile de l'Ascension.** Ordinaire du Temps Pascal jusqu'à None. – Procession des Rogations, suivie de la Messe des Rogations, avec commémoration de la Vigile. – **Premières Vêpres de l'ASCENSION.**
29. **ASCENSION DU SEIGNEUR.** Solennité de 1<sup>er</sup> Ordre. Tous les textes sont propres. À Laudes et aux Vêpres, Psaumes des Fêtes.  
\* **Ordinaire du Temps de l'Ascension** (*jusqu'à la Messe de la Vigile de la Pentecôte*) : A toutes les Heures, Antiennes et Psaumes comme au Temps Pascal ; à partir du Capitule, tout comme au jour de l'Ascension. \*
30. **Sainte JEANNE D'ARC, Vierge, Patronne secondaire de la France.** Fête de 2<sup>ème</sup> Ordre. Tous les textes sont propres. À Laudes, Psaumes des Fêtes. – **Premières Vêpres de la VISITATION.**
31. **VISITATION DE LA SAINTE VIERGE** (*voir au 2 Juillet*). Solennité de 1<sup>er</sup> Ordre. Antiennes propres. Le reste du Commun des Fêtes de la Sainte Vierge. À Laudes, Psaumes des Fêtes ; aux Vêpres, Psaumes des Fêtes de la Sainte Vierge (*Ps. 109, 112, 121, 126*). Mémoire du Dimanche.

